

La polémique sur les ondes électromagnétiques rebondit dans le métro parisien

Le débat sur l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques ressurgit, plus de [deux ans après le Grenelle des ondes](#). Cette fois, la polémique vient du sous-sol parisien.

Les élus du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la RATP s'inquiètent pour les conducteurs de rames du métro, rapporte [Le Monde](#) (08/02). Ces derniers sont exposés tout au long de la journée à un flux continu d'ondes électromagnétiques issu de plusieurs réseaux sans fil. Celui de la 2G, qui permet aux usagers de téléphoner (et essayer de surfer), mais aussi d'un ensemble de dispositifs de communication propres au fonctionnement de la régie de transports.

Expertise indépendante

En conséquence, les élus du CHSCT demandent une expertise indépendante en usage réel (et non en laboratoire) pour évaluer la dose d'ondes reçue par les conducteurs qui y sont exposés. La direction refuse et répond que les expositions restent inférieures aux normes en vigueur (41 V/m en 2G).

Une réponse insuffisante pour les membres du CHSCT, d'autant que la RATP prépare le terrain pour l'arrivée de la 3G ([voire du WiFi](#)). Le bras de fer s'est déplacé au tribunal de grande instance (TGI) de Paris qui doit décider du bien-fondé de la demande du Comité d'hygiène du métro parisien. Une question qui concerne les conducteurs de trains et autres employés de la RATP, mais aussi, potentiellement, les passagers.